

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

**Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 avril 2019 de 20h30 à 23H45.**

**Etaients présents :** DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc et WOLTER Sylvain

**Absent excusé :** THILL Sébastien ayant donné procuration à MOLINIER Denis

**Secrétaire de séance :** DEFORGE Marc

Avant le début de la séance, les élus se sont rendus dans le local rangement de la salle des fêtes. En effet, des travaux de rénovation ont été réalisés par l'employé communal. Les conseillers sont satisfaits du travail accompli.

### **Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 4 mars 2019**

Le précédent compte-rendu est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

### **Subventions 2019**

Amis des églises	110 €
ACPA	130 €
ADMR	498 €
L'Ecuriole	100 €
Conciliateurs de justice	50 €
Association Familles rurales d'Ecury sur Coole	300 €
MARPA « Les Charmilles » de Courtisols	150€
Souvenir français	50 €

Après discussion, les montants des subventions sont fixés puis adoptés par l'assemblée, à l'unanimité.

### **Compte de gestion 2018**

Le compte de gestion, correspondant en tous points au compte administratif, est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

### **Compte administratif 2018**

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2018 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de : ..... 260 245,47 €

Un déficit d'investissement d'un montant de : ..... 131 462,77 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Charges à caractère général	68 160,96 €	
	Charges de personnel	73 741,90 €	
	Atténuations de produits	18 828,00 €	
	Opérations d'ordre entre section	3035,75 €	
	Autres charges de gestion courante	18 097,52 €	
	Charges financières	13 994,78 €	

Excédent 2017		171 353,42 €
Atténuation de charges		5 678,96 €
Produits des services		10 995,57 €
Impôts et taxes		134 040,00 €
Dotations et participations		103 982,61 €
Autres produits gestion courante		29 940,85 €
Produits financiers		0,27 €
Produits exceptionnels		112,70 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>195 858,91 €</b>	<b>456 104,38 €</b>

		Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Déficit 2017	2 089,22 €	
	Opérations patrimoniales	900,00 €	
	Remboursement d'emprunts	35 266,06 €	
	Immobilisations incorporelles	7 128,00 €	
	Subventions d'équipement	1 396,88 €	
	Immobilisations corporelles	201 644,74 €	
	Opérations d'ordre entre sections		3 035,75 €
	Opérations patrimoniales		900,00 €
	Dotations		106 690,38 €
	Subventions d'investissement		6 336,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>248 424,90 €</b>	<b>116 962,13 €</b>

Madame le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Monsieur Marc DEFORGE procède au vote.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

### **Affectation des résultats 2018**

Le solde de fonctionnement (+260 245,47 €) + solde d'investissement (- 131 462,77 €) - les restes à réaliser de (117 584,90€) soit **11 197,80 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2019.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

### **Vote des taux des taxes locales**

Pour l'année 2019, il a été décidé **de maintenir les taux soit un produit attendu de 111 277 €.**

	Taux communal 2019	Taux moyen communal au niveau du département en 2018
Taxe d'habitation	11.99%	28.59
Taxe foncière bâti	18.01%	25.92
Taxe foncière non bâti	8.47%	24.25
CFE	12.88%	N/A

Les taux des taxes locales sont adoptés à l'unanimité.

**Budget primitif 2019**

Concernant les investissements, le conseil municipal décide d'inscrire les opérations ci-dessous au budget 2019 :

N° d'opération	Désignation	Montants
14	Matériel et outillage : Petits outillages	700,00 €
15	Plantation arbres	150,00 €
23	Eclairage public rue de la Marguette	14 970,00 €
42	Création de voiries (étude traverse rue de la Gare)	6 400,00 €
49	Achat extincteurs	115,00 €
58	Aménagement aérodrome (Assainissement non collectif + démolition chalet)	15 000,00 €
60	Reprises concession cimetièrre	6 500,00 €
63	Aménagement salle des fêtes	20 389,00 €
66	Révision du PLU	3 500,00 €

Madame le Maire propose au conseil le budget 2019 suivant :

Fonctionnement : ..... 301 230,80 €

Investissement : ..... 352 817,67 €

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2019	Charges à caractère général	154 785,80 €	
	Charges de personnel	90 600,00 €	
	Atténuations de produits	20 024,00 €	
	Opérations d'ordre entre sections	3 127,00 €	
	Autres charges de gestion courante	19 478,00 €	
	Charges financières	13 216,00 €	
	Excédent 2018		11 197,80 €
	Atténuation des charges		63,00€
	Produits des services		9 441,00 €
	Impôts et taxes		124 462,00 €
	Dotations et participations		125 567,00 €
	Autres produits gestion courante		30 500,00 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>301 230,80 €</b>	<b>301 230,80 €</b>
	Solde investissement reporté	131 462,77 €	
	Remboursement d'emprunts	36 046,00 €	
	Immobilisations incorporelles	9 900,00 €	
	Subventions d'investissement	14 970,00 €	
	Immobilisations corporelles	42 854,00 €	
	Restes à reporter	117 584,90 €	
	Dotations Fonds divers réservation		283 617,67 €
Subventions d'investissement		69 200,00 €	
<b>Total investissement</b>	<b>352 817,67 €</b>	<b>352 817,67 €</b>	

Il est à noter que les dotations de l'Etat pour l'année 2019 ont augmenté de 21 976€ par rapport à 2018.

Le Budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

### **Projet construction ACVV**

Le 21 mars 2019, Messieurs Huet et Brimont sont venus présenter leur projet aux élus. Madame Guinot, notre trésorière était également invitée à participer à cette réunion.

Dans la perspective des Championnats du Monde en 2020 où 150 planeurs sont attendus, la construction d'un nouveau local est envisagée car l'actuel est vétuste. Ce local serait ouvert à l'ensemble des associations du village et pourrait accueillir les campeurs de passage.

Le coût du bâtiment projeté et de ses frais annexes est estimé à 385 000€ HT.

L'ACVV attend un retour de subvention de 80% de la part de la CNDS, Département, Région, ADEME et CCMC.

A l'heure actuelle, si l'association lance l'opération, elle ne pourra pas retoucher la TVA à la fin des travaux.

Par contre, la commune, elle, pourrait récupérer le FCTVA.

L'ACVV demande à la commune d'être porteuse du projet pour bénéficier du retour de TVA ; Dans ce cas, l'ACVV s'engage à prendre en charge la démolition du chalet et régler le reste à charge : déduction faite des subventions.

La commune ne déboursa aucun argent pour ce dossier. L'ACVV contracterait un prêt relais auprès de sa Fédération pour régler les situations des entreprises au fur et à mesure. Pour le reste à charge, un prêt sera engagé.

Les élus mettent leur réponse en suspens car ils souhaitent obtenir des précisions sur les éventuelles subventions dont pourrait bénéficier ce projet porté par la commune. Est-ce que cela impacterait la municipalité lors de futures demandes de subventions pour de possibles travaux d'effacement de réseaux rue de Chalons, par exemple ou pour la réhabilitation de la salle des fêtes ?

### **Locations terrains communaux**

Deux parcs communaux et les jardins rue de la Planche, arrivent respectivement à échéance les 31 octobre 2019 et le 15 novembre 2019.

Monsieur Chameret, actuel locataire des parcs communaux, a donné son congé pour libérer les lieux à la fin du bail. Une publicité a été faite dans le village pour connaître d'éventuels repreneurs. Il est à noter que son neveu est intéressé par les parcs de la commune.

Concernant les jardins, les locataires actuels ont donné leur réponse sur le prolongement ou non de leurs baux. Suite à la réglementation des produits de traitement en lien avec les cours d'eau, un minimum de 5 mètres doit être laissé libre entre la rivière et les jardins. La municipalité souhaite reprendre une partie du terrain pour les futures plantations de pins d'Autriche à chaque nouveau-né. Dans le même temps, l'emprise d'une éventuelle antenne FREE doit également être considérée.

Les parcelles ont été mesurées. Les élus répartiront les lots aux personnes qui désirent continuer les jardins.

### **COMPTES RENDUS :**

#### **Free**

Une entrevue s'est déroulée le 19 mars 2019 entre les techniciens de FREE et Messieurs Sallet et Deforge au sujet de la zone d'implantation d'un éventuel pylône de téléphonie mobile. Deux zones les intéressent :

- La première zone projetée est la parcelle 12 à la sortie du village direction Nuisement. Cette zone boisée est déjà concernée par un bail avec la Sade. Pour couvrir tout le village, le pylône devrait être assez haut et celui-ci serait visible par les habitations les plus proches.
- La deuxième zone se situe rue de la Planche au niveau des jardins. La première maison se situerait à 190 m de l'implantation envisagée.

Les élus souhaitent impérativement que l'antenne soit utilisée par d'autres opérateurs.

Les élus attendent le retour de FREE.

#### **Commission environnement**

Elle s'est réunie le 2 avril 2019. Un point sur le fleurissement de l'année 2018 a été réalisé. Un projet pour l'année en cours a été établi pour passer les commandes correspondantes.

#### **AG de l'ESCURIOLE**

Monsieur Casal, le président, a présenté son rapport moral : la saison 2018 a été interrompue par la sécheresse. La nouvelle saison s'annonce mal car il y a peu d'eau... Le bilan financier de l'année passée s'établit à + 453 €.

A la suite de deux démissions au sein du bureau, Messieurs Lainé et Croci ont été élus respectivement secrétaire et trésorier. L'association compte désormais 8 actionnaires et 7 sociétaires.

**AG du SIAHMM**

La réunion s'est tenue le 21 mars dernier. Le quorum n'était pas atteint.

La fusion de 3 syndicats devrait donner naissance au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne : S3M, à compter du 01/07/2019.

Les travaux effectués en 2018 ont été détaillés ainsi que ceux projetés pour l'année à venir.

Un déficit de 40 000€ est envisagé pour 2019 à cause de la baisse des aides de l'Agence de l'Eau.

En 2019, la cotisation ne change pas.

Une réunion a eu lieu le 2 avril 2019 pour permettre le vote du BP 2019.

**Prochaines réunions :**

Plan alignement : mercredi 17 avril à 9h

Réunion avec les concessionnaires pour la présentation du projet de traverse : mercredi 17 avril à 10h

Conseil municipal : lundi 6 mai 2019 à 20h30